Cours interentreprises
Calendrier des cours par classe

ASSC CFC ord. 2017 — 2024-2025

ASSC maturité intégrée 1ère année

jeudi
06.02.2025
08h00-11h30

Etablir les relations professionnelles avec les clientes et clients comme avec leur entourage
A.2
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 11 Coccinelle

---

jeudi
06.02.2025
12h45-16h00

Contrôler les signes vitaux et établir un bilan hydrique
Contrôle et documentation des signes vitaux
D.1
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

---

vendredi
07.02.2025
08h00-09h30

Soutenir les clientes et clients dans leur mobilité
Soins aux porteurs de prothèse de hanche
B.2
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 11 Coccinelle

---

vendredi
07.02.2025
10h00-11h30

Soutenir les clientes et clients dans leur mobilité
Soins aux porteurs de prothèse de hanche
B.2
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

---

vendredi
07.02.2025
12h45-14h15

Cours spécifique
A.2 Le quotidien d'une personne déficiente auditive
CS
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Salle théorie OrTra jurassienne santé-social
Molière 13 - 2800 Delémont

Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Cours interentreprises
Calendrier des cours par classe

vendredi
07.02.2025
14h30-16h00

Cours spécifique
A.2 Malvoyance
CS
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Salle théorie OrTra jurassienne santé-social
Molière 13 - 2800 Delémont

---

vendredi
14.02.2025
08h00-11h30 /
12h45-16h00

Soutenir les clientes et clients dans leur mobilité
Utilisation des moyens auxiliaires et aide à la marche
B.2
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

Pause de l'après-midi de 14h30-14h45 - Déplacements à l'H-Ju de Delémont de 14h45 à 15h00
Visite du service de physiothérapie de 15h00-16h00

---

jeudi
27.03.2025
08h00-11h30 /
12h45-16h00

Soutenir les clientes et clients dans leur mobilité
Bases des principes de kinesthésie Ergo-Physio - Installation - Mobilisation - Transferts - Méthode Bobath
Compétence e7 pour ASE dual Hand
B.2
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année | ASSC alternance 1ère année - Groupe B | ASE dual 1ère année - Handicap

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

Pour ASE dual Hand 1ère année : cours uniquement le matin de 08h00-11h30

---

vendredi
28.03.2025
08h00-11h30 /
12h45-16h00

Soutenir les clientes et clients pour les soins corporels
Toilette intime
B.1
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

Prévoir sous-vêtements adaptés au contenu du cours (maillot de bain - short - etc.) : jeu de rôle

---

jeudi
22.05.2025
08h30-11h50

Soutenir les clientes et clients dans la structuration de leur journée et les aider à se tenir à leur programme
F.2
ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année | ASSC alternance 1ère année - Groupe B

Salle d'information -Caritas - Département Insertion
Rue St-Henri 5 - 2800 Delémont

Attention : horaire spécial !
Tenue adéquate exigée et chaussures adaptées pour l'extérieur (visite du jardin)

Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Cours interentreprises
Calendrier des cours par classe

jeudi
22.05.2025
12h50-16h00

Cours spécifique
F.2 Soutenir les client-e-s dans la structuration de leur journée et les aider à tenir leur programme

CS

ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année | ASSC alternance 1ère année - Groupe B

Salle d'information -Caritas - Département Insertion
Rue St-Henri 5 - 2800 Delémont

Tenue adéquate exigée et chaussures adaptées pour l'extérieur (visite du jardin)

---

vendredi
23.05.2025
08h00-11h30

Cours spécifique
B.1 et B.3 Soins intimes aux porteurs de sonde
CS

ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

---

vendredi
23.05.2025
12h45-16h00

Etablir les relations professionnelles avec les clientes et clients comme avec leur entourage
A.2

ASSC alternance 1ère année - Groupe A | ASSC maturité intégrée 1ère année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 11 Coccinelle

Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté, 34 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 3 ans de formation ASSC (20 jours CIE pour la formation raccourcie qui se déroule sur 2 ans)
Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:
www.ortraju.ch

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :
www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)
www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html
(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)
www.odasante.ch
www.savoirsocial.ch
www.professionsante.ch
www.orientation.ch
www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1er étage)
Rue de la Molière 13
CH-2800 Delémont

Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.